

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

ID : 059-215904285-20230220-8\_2023-DE

S<sup>2</sup>LOW

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt février deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 13 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LAËROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M LEVEQUE Pascal ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

**Absents** : M JOURDAIN Philippe.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme COUTELARD Catherine pour secrétaire.

### QUESTION N° 8/2023

#### FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS

*Rapporteur : Monsieur Evelyne LIENARD*

La ville accorde aux associations, à raison d'une fois l'an, une salle à titre gratuit, afin de leur permettre d'organiser leurs événements.

Toutefois, certaines associations sollicitent annuellement plusieurs salles.

Leurs actions contribuant à l'animation et à la vie de la commune, il est proposé de leur accorder un tarif spécifique pour toute location au-delà de la première réservation gratuite.

Par conséquent, je vous propose de dire que la location de salle pour les associations sera accordée, à compter de la deuxième réservation annuelle, au tarif de 200 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*Pour copie conforme*

*Délibération publiée sur le site Internet le 23 février 2023*

*Transmise à la Sous-Préfecture le 23 février 2023*

**Christian DUMONT,**

*Maire de Neuville Saint Rémy.*



**Catherine COUTELARD,**

*Secrétaire de séance*

**Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy**

Email : [accueil@mairie-neuville-st-remy.fr](mailto:accueil@mairie-neuville-st-remy.fr) - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

**Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.**

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>